



COMMUNIQUE DE PRESSE

A l'attention de: la rédaction nationale

Date: 08/01/19

Salaires :

Ce 8 janvier, c'est le « CEO Jackpot Day » en Belgique !

Peu après la pause-déjeuner, les CEO du Bel 20 auront déjà gagné le salaire annuel médian des travailleurs belges.

Avec un salaire annuel médian de 1.975.000 euros en 2017, les CEO du Bel 20 auront vu leur rémunération annuelle progresser de 22,7% sur trois ans, mais baisser de 5% sur la dernière année. Ils gagnent 7.596 euros par jour travaillé. Sachant que le salaire annuel médian des travailleurs belges en 2017 est de 43 082 euros (salaire estimé sur base des statistiques disponibles), les CEO du Bel 20 gagnent le salaire annuel médian des travailleurs belges en 5,67 jours de travail en 2017 (contre 5,33 jours en 2016 et 6,79 jours en 2015). **Sur base du calendrier 2019, c'est donc ce 8 janvier que les CEO du Bel 20 auront gagné l'équivalent d'un an de salaire du travailleur belge médian. Un CEO gagne donc 46 fois le salaire médian.**

L'Accord Interprofessionnel 2019-2020, l'occasion d'un jackpot pour les travailleurs ?

Ces chiffres soulèvent surtout la question de l'évolution des rémunérations réelles par travailleur en Belgique que celle des CEO. Les préoccupations portées autant par les syndicats que par les gilets jaunes sur les salaires sont justifiées par les chiffres. *« Lorsque l'on regarde l'évolution des rémunérations réelles (c'est-à-dire en enlevant l'inflation), la rémunération par travailleur a évolué de 9,1% en Belgique entre 1996 et 2018, contre 4,9% en Allemagne, 17,3% en France et 18,1% aux Pays-Bas. Nos salaires évoluent très peu au-delà du coût de la vie, contrairement aux Pays-Bas et à la France. »*, constate Nabil Sheikh Hassan, économiste au service d'études de la CNE. Et les trois dernières années sont des années records de baisse. *« Les travailleurs belges ont des raisons d'être frustrés actuellement. La Belgique a connu 10 années de baisse des rémunérations réelles depuis 1996 dont quatre depuis la mise en place du gouvernement Michel (2015 à 2018). Le*

salaires a baissé depuis la mise en place de ce gouvernement de 2,5 %, ce qui est la plus importante perte de pouvoir d'achat depuis 1996 » ajoute Nabil Sheikh Hassan.

Le Tax shift mis en place par le gouvernement a été contrebalancé par un saut d'index et une fiscalité sur la consommation plus élevée. De plus, les baisses de cotisations sociales patronales ont des conséquences sur la qualité des services publics et l'ampleur d'une sécurité sociale de plus en plus financée par les citoyens eux-mêmes. Il y a moyen de répondre au mécontentement grandissant au sein de la population. ***« L'accord interprofessionnel doit être l'occasion d'un rattrapage des rémunérations réelles brutes. C'est d'autant plus nécessaire que si les CEO du BEL20 peuvent gagner 22% de plus en trois ans, il doit être possible de desserrer l'étau de la loi qui encadre l'évolution des salaires en Belgique, pour le bien des travailleurs et de l'économie. Le niveau des rémunérations réelles brutes en Belgique est aujourd'hui plus bas qu'il y a 10 ans. Bientôt, les travailleurs ne verront plus pourquoi il faut participer à faire grandir le gâteau économique si ce n'est pas pour en récolter leur juste part. »***

Ci-joint, une note explicative reprenant ce concept plus en profondeur et un tableau Excel reprenant les chiffres utilisés.

Pour toutes informations complémentaires, contactez le responsable CNE en charge de ce dossier :

Nabil Sheikh Hassan, Service d'études de la CNE, +32485756602